

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Despoints, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier et Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE :

La présente assemblée a été convoquée conformément à la loi.

2012-07-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait et l'ajout des points suivants:

RETRAIT DU POINT SUIVANT:

FINANCE

8.2 Autorisation de signature. Entente intermunicipale de fourniture de services entre la RIAVC et la Ville. Quote-part pour le remplacement d'une conduite intermunicipale.

AJOUT DU POINT SUIVANT:

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.11 Demande de dérogation mineure pour le 7 rue Antoine-Couillard.

ADOPTÉE

2012-07-189

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2012.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2012.

ADOPTÉE

2012-07-190

ACCEPTATION. TOUR DE LA MONTÉRÉGIE : COURSE DE VÉLO AUTOUR DU PARC LOISELLE.

Considérant que l'article 4.2.2 du chapitre 4 sur le Bruit du règlement municipal no 94-611 concernant les nuisances se lit comme suit:

Pour les dates et les activités suivantes, les restrictions prévues au sous-paragraphe 4.2.1 s'appliquent entre 2 heures et 7 heures: les 23, 24, 25 et 30 juin, les 1^{er} et 2 juillet et les activités sportives organisées par des organismes communautaires sans but lucratif ou les activités à caractère patriotique, civique

ou communautaire qui ont préalablement été autorisées par résolution du conseil;

Considérant que l'article 28 du chapitre 4 - Règles relatif à la circulation du règlement municipal no 94-604 relatif à la circulation et à la sécurité publique se lit comme suit:

Personne ne doit courir ni prendre part à une course dans un chemin public ou sur les trottoirs de façon à pousser ou heurter les piétons ou à causer une gêne, un ennui ou une confusion quelconque; cependant, des courses peuvent être organisées avec l'autorisation écrite du conseil de la Ville;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Monsieur Marc-Wayne Addison, organisateur de courses cyclistes - Tour de la Montérégie pour organiser la grande finale de la course cycliste qui se tiendra le 22 juillet 2012 de 10h à 18h au parc Loiselle en empruntant les rues du Parc, Loiselle et des Écureuils un circuit de 850 m par tour;

Considérant que pour la sécurité et le bon déroulement de l'ensemble de l'activité, les rues du Parc, Loiselle et des Écureuils doivent être fermées à la circulation automobile, cependant, la circulation locale peut circuler sous la surveillance et vigilance de bénévoles à la sécurité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte la grande finale de course cycliste - Tour de la Montérégie qui se tiendra le 22 juillet 2012 de 10h à 18h au parc Loiselle en empruntant les rues du Parc, Loiselle et des Écureuils;
- Et que la Ville de Mercier autorise la fermeture des rues du Parc, Loiselle et des Écureuils entre 10h et 18h le 22 juillet 2012. Cependant, la circulation locale sera surveillée par des bénévoles de sécurité;

ADOPTÉE

2012-07-191

APPUI. MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE AU BUREAU DE POSTE DE MERCIER.

Considérant que les employés du bureau de poste de Mercier ont été avisés par Postes Canada qu'il y aurait une réduction des heures d'ouverture le samedi;

Considérant que le bureau de poste de Mercier demande l'appui de la Ville pour maintenir les heures d'ouverture du samedi afin d'offrir le service actuel aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil appui la demande des employés du bureau de poste de Mercier afin de maintenir le service postal les samedis, et ce, aux mêmes heures qu'actuellement.

ADOPTÉE

2012-07-192

APPUI. PROJET PILOTE POUR LE RETOUR EN SANTÉ DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY.

Attendu que les Amis et Riverains de la Rivière de Châteauguay (ARRC), organisme environnemental connu dans la région, veut présenter un projet pilote à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉVHSL) concernant cinq municipalités dont la nôtre;

Attendu que nous voulons tous que les citoyens se réapproprient la rivière Châteauguay, ce qui amènera une participation citoyenne volontaire, donc responsable;

Attendu que ce projet pilote a aussi pour but l'étude des rives et des poissons en voie de disparition, la qualité de l'eau, son débit et la gestion des eaux de ruissellement, la gestion des fossés et la revégétalisation des berges;

Attendu que l'ARRC et que les organismes partenaires réaliseront des campagnes de sensibilisation auprès de notre communauté;

Attendu que l'ARRC ne dédoublera pas la scabrie et se servira des objectifs contenus dans son plan d'eau;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil appui la demande de l'ARRC à la CRÉVHSL dans le cadre du projet pilote pour le retour en santé de la rivière Châteauguay, permettant ainsi à notre municipalité d'avancer dans ce projet sans avoir à en faire les frais monétaires.

ADOPTÉE

2012-07-193

AIDE FINANCIÈRE. SOCIÉTÉ DU MUSÉE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville de Mercier verse une aide financière à l'organisme Société du musée du grand Châteauguay au montant de 200 \$ pour trois (3) parutions pour un an, dans leur bulletin - *Murmure du Temps*.

ADOPTÉE

2012-07-194

ADJUDICATION. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil accepte les conditions de renouvellement de la firme BFL Canada inc. pour couvrir la garantie en assurance de remboursement des frais juridiques qui sera en vigueur du 1er juillet 2012 au 1er juillet 2013 à la compagnie d'assurance Intact pour une prime de 1 750 \$ (taxes et honoraires exclus).

ADOPTÉE

2012-07-195

ACCEPTATION. MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX DU RÈGLEMENT NO 2012-897.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte les modifications d'erreurs ou de concordance entre la description et la carte ou le croquis recommandées par la Commission de la représentation électorale au règlement no 2012-897.

ADOPTÉE

2012-07-196

ADOPTION. POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil adopte la politique sur l'utilisation des médias sociaux.

ADOPTÉE

2012-07-197

MANDAT AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES - ASSISTANCE DANS LES NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil mandate et autorise la firme Centre de Ressources Municipales afin d'assister la Ville lors de la négociation de la convention collective des pompiers, au montant horaire de 190 \$ (frais afférents, administration et taxes exclues), n'excédant pas 25 000 \$;

ADOPTÉE

2012-07-198

FIN DE CONTRAT - POSTE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DES INCENDIES

Attendu que la nomination de Monsieur Érik Dumais au poste de directeur par intérim au Service des incendies, résolution no 2006-01-18 adoptée par le Conseil le 17 janvier 2006;

Attendu que le Conseil souhaite mettre fin au contrat du poste de directeur par intérim au Service des incendies;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil met fin au contrat du poste de directeur par intérim au Service des incendies;
- Et que le délai pour la fin de ce contrat sera de près de six (6) mois pour se terminer le 20 décembre 2012.

ADOPTÉE

2012-07-199

NOMINATION RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ADMINISTRATION (BIBLIOTHÈQUE)

Considérant qu'il y a eu affichage à l'externe du 16 au 19 mai dernier pour le poste de responsable du service technique et de l'administration, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153 lorsqu'à l'interne aucun candidat n'avait postulé sur le poste;

Considérant que Madame Sonia De Bonville répond aux exigences exigées par la convention collective SCFP, section locale 3153 en vigueur, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.08 de la convention collective SCFP, section locale 3153;

Considérant que le Service des ressources humaines recommande de nommer Madame Sonia De Bonville au poste de responsable du service technique et de l'administration (bibliothèque);

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Gilles Despots et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil sur recommandation du Service des ressources humaines, nomme Madame Sonia De Bonville au poste de responsable du service technique et de l'administration (bibliothèque);
- Que cette nomination soit effective à compter du mois d'août 2012;
- Et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153;

ADOPTÉE

2012-07-200

APPROBATION DES COMPTES.

Considérant la liste des comptes payés et déposés lors de la présente séance;

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

2012-06-07	37 984,17 \$
2012-06-14	163 776,57 \$
2012-06-21	17 443,33 \$
2012-06-28	245 442,75 \$
2012-07-12	281 310,04 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil approuve la liste des comptes payés mentionnée ci-haut et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE

2012-07-201

AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT LA CONVENTION D'ARBITRAGE AVEC LE CIT

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise le maire ou son remplaçant à signer cette convention d'arbitrage concernant l'établissement des contributions financières du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent, pour les années 2009, 2010 et 2011.

ADOPTÉE

2012-07-202

ADJUDICATION. CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET TRANSPORT DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC - HIVER 2012-2013

Considérant que par sa résolution no 2012-05-128, la Ville de Mercier s'est regroupée avec les villes de Candiac, Delson, LaPrairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine pour l'achat de sel de déglacage pour l'hiver 2012-2013 et que la Ville de Mercier a été mandatée pour procéder à l'appel d'offres regroupé;

Considérant qu'après analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Mines Seleine;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour la fourniture et transport de chlorure de sodium en vrac pour l'hiver 2012-2013 à la compagnie Mines Seleine, plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres 2012-05 TP, au prix unitaire de 76,19 \$ la tonne métrique, avant taxes;
- La valeur approximative du contrat pour la saison hivernale 2012-2013 est de 76 190,00 \$ (taxes exclues);
- D'autoriser le directeur général et greffier Marc Rouleau ou son remplaçant à signer tous les documents relatifs à ce contrat;
- Que les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'an 2013 soient réservées à même le budget de l'année visée;
- Et que la Ville dispose de crédits suffisants pour les fins de la présente dépense, pour la portion 2012;

ADOPTÉE

2012-07-203

ADJUDICATION. CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

Considérant qu'il y a eu ouverture de soumission le 14 juin 2012;

Considérant que le comité de sélection a fait l'analyse des soumissions reçues et remis l'analyse aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil désire choisir un contrat d'une durée de 5 ans;

Considérant que le pointage final de l'option 5 ans des deux (2) soumissionnaires est égal;

Considérant que le soumissionnaire ayant le plus bas prix l'emporte, tel que décrit à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil accepte les soumissions reçues et accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées à la compagnie SIMO, soumissionnaire qui a proposé le prix le plus bas au montant de 241 800 \$ (taxes exclues), option 5 ans.

ADOPTÉE

2012-07-204

ADOPTION. RÈGLEMENT NO 2009-858-17. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-858 AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE TYPE D'ENSEIGNE ORIFLAMME.

Considérant que le règlement n'est pas tenu à l'approbation référendaire tel que décrit à l'article 123 (3e alinéa, 1 paragraphe) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil adopte le règlement no 2009-858-17. Règlement modifiant le règlement de zonage no 2009-858 afin de permettre l'installation de type d'enseigne oriflamme.

ADOPTÉE

2012-07-205

ADOPTION. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2012-899. RÈGLEMENT SUR LES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 mai 2012;

Considérant que le présent règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Gilles Despots et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le second projet de règlement no 2012-899. Règlement sur les programmes particuliers d'urbanisme (PPU).

ADOPTÉE

2012-07-206

ADOPTION. SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 2009-857-2. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NO 2009-857.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 mai 2012;

Considérant que le présent règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le second projet de règlement no 2009-857-2. Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 2009-857 afin d'intégrer les programmes particuliers d'urbanisme (PPU).

ADOPTÉE

2012-07-207

AUTORISATION. INSTALLATION D'ENSEIGNES INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LA RUE BONNIER ET AUTORISANT LE STATIONNEMENT SUR LA RUE WILLIAM.

Considérant qu'il y a une problématique de stationnement sur la rue William et sur la rue Bonnier dû à la présence du Restaurant Grégoire et d'un projet résidentiel;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la zone où le stationnement est interdit;

Considérant que le comité de circulation recommande au conseil d'installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Bonnier et autoriser le stationnement sur la rue William entre la rue Bonnier et le boulevard Saint-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil sur recommandation du comité de circulation autorise l'installation d'enseignes interdisant le stationnement sur la rue Bonnier;
- Et que ce Conseil sur recommandation du comité de circulation autorise le stationnement sur la rue William entre la rue Bonnier et le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2012-07-208

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 14 RUE DE L'ÉGLISE

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement le projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault, et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que le conseil autorise l'émission d'un permis d'ajout à un bâtiment existant relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 14 rue de l'Église.

ADOPTÉE

2012-07-209

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 100 RUE DES CÔTEAUX

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement le projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que le conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 100 rue des Côteaux.

ADOPTÉE

2012-07-210

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 735 BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement le projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon, et appuyé par le conseiller Gilles Despots et résolu à l'unanimité:

- Que le conseil autorise l'émission d'un permis de modification d'enseigne relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 735 boulevard Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2012-07-211

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE LOT 170-131 RUE HÉBERT

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement le projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le lot 170-131 situé sur la rue Hébert.

ADOPTÉE

2012-07-212

AVIS DE MOTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2009-858-18. MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 DANS LE BUT DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE H04-463 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENIELLE H04-403 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H04-443 ET DE CRÉER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA NOUVELLE ZONE H04-463 AFIN D'Y AUTORISER LA CLASSE D'USAGE H3 MULTIFAMILIALE. (JARDINS DES PRÉS PHASE II)

Je, Daniel Pilon, conseiller municipal, donne avis de motion, afin d'adopter un projet de règlement avec dispense de lecture dans le but de modifier le règlement de zonage no 2009-858 afin de créer une nouvelle zone résidentielle H04-463 pour autoriser la classe

d'usage H3 multifamiliale dans le cadre du projet domiciliaire de la phase II Jardins des Prés (prolongement de rue Édouard-Laberge).

2012-07-213

ADOPTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2009-858-18. MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 DANS LE BUT DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDEN­TIELLE H04-463 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE H04-403 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H04-443 ET DE CRÉER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA NOUVELLE ZONE H04-463 AFIN D'Y AUTORISER LA CLASSE D'USAGE H3 MULTIFAMILIALE. (JARDINS DES PRÉS PHASE II)

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le premier projet de règlement no 2009-858-18. Modifiant le règlement de zonage 2009-858 dans le but de modifier le plan de zonage afin de créer la nouvelle zone résidentielle H04-463 à même une partie de la zone résidentielle H04-403 et une partie de la zone H04-443 et de créer la grille des spécifications relative à la nouvelle zone H04-463 afin d'y autoriser la classe d'usage H3 multifamiliale. (Jardins des Prés Phase II)

ADOPTÉE

MADAME LA CONSEILLÈRE JEANNINE BREault DÉCLARE QU'ELLE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS SUR LE POINT SUIVANT EN RAISON D'ÊTRE PARENTÉ AVEC LE DEMANDEUR, ELLE S'ABSTIENT DE VOTER.

2012-07-214

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR STÉPHANE LÉPINE POUR LE 7 RUE ANTOINE-COULLARD.

Considérant que le propriétaire Monsieur Stéphane Lépine procède à une demande de dérogation mineure pour le 7 rue Antoine-Couillard afin de réduire la distance minimale entre la bordure extérieure de la paroi de la piscine en construction et la ligne latérale à 1,04 mètre au lieu de 1,5 mètre;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont divisés sur le sujet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a déjà accepté dans le passé ce type de dérogation mineure pour des piscines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon, et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure no 2012-09.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

- Dépôt d'une pétition du district no 6 - Schéma de risques des incendies;
- Dépôt d'une pétition des commerçants (liste de nom sous-tiré d'une pétition déposée du district 2 et 6)- Schéma de risques des incendies;
- Dépôt d'une photocopie de la pétition du district no 2 et de la liste des noms des commerçants (cité ci-haut) - Schéma de risques des incendies;
- Stationnement sur le boul. Saint-Jean-Baptiste;
- Inondation du 4 juillet 2012;
- Développement du dossier schéma de risques des incendies;
- Développement du dossier bassin de rétention des Plaines;
- Dossier RIAVC - aqueduc route 138;
- Mise à jour du site web - indicateur de gestion et procès-verbaux;
- Poste du directeur par intérim du Service des incendies;
- Mandat CRM;

- M. Pilon doit se retirer de quel comité?
- M. Pilon fait-il partie des négociations de la convention collective des pompiers?

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Pierre Hébert:
- Schéma de risques des incendies;
 - Cueillette de branches le 16 juillet 2012;
 - Demande aux membres du conseil de s'exprimer sur leur vision du schéma de risques des incendies;
- Stéphane Roy:
- Inondation du 4 juillet;
 - À la demande de M. Hébert, je suis en accord de garder la caserne à Mercier;
- Jeannine Breault:
- Prendra la meilleure décision pour les citoyens dans le dossier schéma de risques des incendies;
 - Pompiers de Mercier;
- Gilles Desponts:
- Bassin de rétention des Plaines;
 - À la demande de M. Hébert, je suis en accord de garder la caserne à Mercier;
- Daniel Pilon:
- Schéma de risques des incendies;
 - Négociation de la convention collective des pompiers;
- Louis Cimon:
- D'accord avec la garde de la caserne à Mercier;
 - Invitation - course de vélo au parc Loiselle le 22 juillet prochain;
- Jacques Lambert:
- Schéma de risques;
 - Négociation de la convention collective des pompiers;
 - Cueillette de branches le 16 juillet prochain;

2012-07-215

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert, et appuyé par le conseiller Louis Cimon et

- De clore la séance ordinaire à 21h40.

Jacques Lambert, Maire

Marc Rouleau, Directeur général et greffier